



Vos biens professionnels et votre sécurité financière

Une assurance Incendie ? Bien sûr ! Votre commerce doit être assuré contre l'incendie. Sans quoi, en cas de coup dur, vos revenus, eux aussi, s'envolent en fumée. D'autant qu'il n'y a pas que l'incendie qui puisse causer de sérieux dommages à votre commerce. Une canalisation d'eau qui se rompt, noyant vos marchandises ..., une tempête qui se déchaîne sur les toits ..., les vitrines de votre magasin brisées ..., vos ordinateurs touchés par l'orage, ... Sans oublier les risques liés à l'insécurité et à la délinquance !

La Top Commerce proposée par Modulis a tout prévu.

Top Commerce

A quoi sert-elle ?

La Top Commerce sert à assurer

- le bâtiment commercial y compris l'éventuelle partie privée
- le matériel, les machines, les marchandises ainsi que le contenu privé
- les dommages aux tiers lésés par l'extension d'un sinistre ou, si vous n'exploitez pas vous-même le commerce, du fait du bâtiment et de son mobilier.

Quels sont les risques assurés ?

La Top Commerce est bien plus qu'une assurance Incendie. Elle couvre quantité d'autres risques : l'explosion, la foudre, le heurt des biens assurés, les dégradations immobilières causées par des voleurs, l'action de l'électricité, les attentats et conflits du travail, la tempête, la grêle, la pression de la neige et de la glace, les dégâts des eaux, les bris de vitrages ainsi que la majorité des frais découlant d'un sinistre couvert.

Ses atouts

L'assurance la plus souple qui soit pour votre commerce

Vous pouvez également souscrire l'une des deux formules de la Protection Financière ainsi que la garantie Vol qui couvre aussi bien les locaux à usage professionnel que la partie du bâtiment servant d'habitation.

En outre, une série d'options permet de personnaliser le contrat.

Une réduction de prix, ça ne se refuse pas

- pour un bâtiment en construction
- pour une nouvelle construction
- pour la première année d'activité d'un nouveau commerçant
- pour la présence d'un système d'alarme agréé.

Vous bougez, votre assurance vous suit en couvrant et, si votre résidence habituelle est assurée,

- le matériel que vous utilisez et présentez dans une foire commerciale

Trouvez une autre assurance qui couvre d'office tout ça ...

- la demeure que vous louez pour les vacances
- les locaux loués pour vos fêtes de famille
- le logement loué pour vos enfants étudiants.
- le bris de vitrages même supérieurs à 10 m²
- la reconstitution des inscriptions, peintures, décorations des vitrages
- les déprédations causées par des voleurs au bâtiment
- les dommages causés par l'électricité aux denrées alimentaires utilisées à titre privé
- les dommages causés par le déclenchement intempestif des sprinklers.

et qui propose en option la couverture

- des pertes indirectes
- du tremblement de terre
- du bris des enseignes
- de la fluctuation saisonnière du stock des marchandises
- des dommages au bâtiment, au premier risque : la certitude d'une indemnisation conforme aux montants assurés
- en Tous Risques, des dommages au matériel électronique, à l'adresse désignée, voire en cas de déplacement
- de la reconstitution de documents, modèles et supports informatiques
- en Tous Risques, des dommages aux machines
- du vol de valeurs.